



---

### Conditions et Procédure d'engagement des professeurs à temps plein à l'UCC

Ce document présente les conditions que doit remplir tout candidat qui sollicite un poste de professeur à temps plein à l'UCC et indique la procédure suivie pour un tel engagement.

#### **I. Conditions d'engagement**

L'engagement d'un professeur à temps plein à l'UCC requiert un ensemble de qualités qui témoignent et garantissent l'habileté du candidat à participer, mieux à contribuer à la réalisation de trois missions essentielles de l'enseignement supérieur et universitaire : l'enseignement, la recherche et le service à la société.

Aussi, tout en considérant les conditions classiques reprises dans le règlement intérieur de l'UCC, dans son article 87, comme principe de base, la 59<sup>ème</sup> Assemblée du Conseil d'Administration (CA) retient les éléments ci-après dans la présentation et l'évaluation des dossiers de candidature :

1. Existence d'un poste vacant (d'une charge horaire suffisante) ;
2. Budgétisation du poste ;
3. Détention d'un doctorat à thèse avec au moins une Grande Distinction ou une mention équivalente ;
4. Dépôt, au Rectorat, par le candidat, d'un dossier répondant au profil dressé par l'appel d'offre et contenant particulièrement :
  - 4.1. un document faisant état des projets de recherche que le candidat se propose de venir mener pour le rayonnement de l'UCC et la vitalité de la recherche scientifique ;
  - 4.2. un dossier pédagogique mettant en exergue les aptitudes pédagogiques, les méthodes à mettre en œuvre dans l'exercice de son métier ;
  - 4.3. un document faisant état des éventuels services à rendre à la société ;

Ces documents constituent des éléments d'un contrat de performance que le candidat propose pour les cinq premières années et qui sont évaluables à la fin de cette échéance.

Outre les conditions complémentaires et particulières que spécifie chaque appel d'offre, le candidat sera auditionné, notamment pour expliciter ses ambitions, sa vision, ses projets, son choix de l'UCC et son éventuelle contribution à la réalisation des missions assignées à l'UCC.



5. La recommandation d'un Evêque ou d'un Supérieur majeur.

## II. Procédure

Tout dossier de candidature pour l'engagement au poste de professeur à temps plein suit la procédure ci-après :

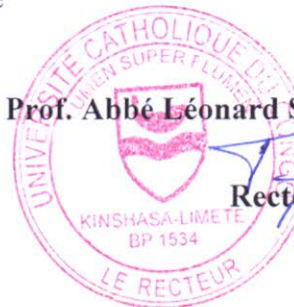
1. Disponibilité d'une charge horaire ;
2. Proposition du profil du candidat par la Faculté ;
3. Lancement d'un appel d'offre par l'Abbé Recteur ;
4. Transmission à la Faculté et Examen des dossiers par la Faculté pour avis favorable ou non ;
5. Transmission des avis de la Faculté au Conseil académique pour appréciation et décision ;
6. Présentation des dossiers au Conseil d'Administration pour appréciation et décision ;
7. Présentation des dossiers au Comité permanent des évêques de la CENCO pour appréciation et décision ;
8. Nomination par le Président de la CENCO, Grand Chancelier de l'UCC.

Fait à Kinshasa, le 05 juin 2018

**Professeur Jean ONAOTSHO KAWENDE**

  
**Secrétaire Général Académique**

**Prof. Abbé Léonard SANTEDI KINKUPU**



**Recteur**